

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

**COMMUNE DE WIMEREUX**  
**Département du Pas-de-Calais**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mercredi 03 décembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,  
le trois décembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

**DÉLIBÉRATION N° 20251203\_9**

↳ Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

---

**Date de la convocation**

▪ 27 novembre 2025

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

**Présents**

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, Mmes DUQUESNE Cécile, KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mme NOURTIER Fabienne, M. BUTCHER Gérard, Mmes BAILLARD Sylvie, LAVIÉVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mme BERNARD Sabine, MM. SENECAL Yannick, MARLOT Loïc, Mme ROUSSEAU Marie-José, MM. SERGENT Didier, IVART Yves.

**Absents excusés ayant donné procuration**

Mme DREUSLIN Estelle	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
Mme HECTOR Ludivine	à	Mme DUQUESNE Cécile
Mme NOËL Laure	à	M. BOUTLEUX Guy
M. LEPRÊTRE Médéric	à	Mme KOROL Renée

**Absents excusés sans procuration**

Mme BARDEAUX Sandrine  
M. JOLIE Pascal  
Mme SAUVAGE Edith  
Mme GUILLOU Elodie  
M. LAMIRAND Christophe  
Mme REBOUL Sophie

**Absents non excusés**

Mme HEMBERT Axelle  
M. PORTUËSE Aurélien.

**A été nommé secrétaire de séance**

M. DEVIN Serge

**SERVICE RESSOURCES**

**RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON  
PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT  
SAISONNIER D'ACTIVITÉ**

Le Maire informe l'Assemblée délibérante :

**Vu** la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - 2° ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité.

En conséquence,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE** le recrutement d'agents contractuels, **à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026 dans le grade d'adjoint technique territorial**, grade relevant de la catégorie hiérarchique C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour 6 mois maximum sur une période de 12 mois consécutifs pour les services municipaux suivants :

**-le Camping Municipal** : 5 agents qui assureront des fonctions d'ouvriers polyvalents à temps non complet pour une durée de service de 20 heures par semaine et sur 6 mois, pour couvrir la saison estivale.

**-le service « Administration Générale » :**

7 agents qui assureront, des fonctions d'ouvriers polyvalents soit 7 contrats de 6 mois à 25 heures par semaine.

**-les « Services Techniques » :** 10 agents qui assureront des fonctions d'ouvriers polyvalents à temps complet soit :

3 contrats de 6 mois à 35 heures par semaine pour le service nettoyage ;

2 contrats de 6 mois à 35 heures par semaine pour la cellule des manifestations ;

5 contrats de 6 mois à 35 heures par semaine pour le service des espaces verts.

**DECIDE** le recrutement d'agents contractuels, **à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026 dans le grade d'adjoint territorial d'animation**, grade relevant de la catégorie hiérarchique C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour 6 mois maximum sur une période de 12 mois consécutifs **pour le service des sports pendant les vacances scolaires comme suit :**

2 contrats de 2 mois à 35 heures par semaine.

**DECIDE** le recrutement d'agents contractuels, **à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026 dans le grade d'adjoint administratif territorial**, grade relevant de la catégorie hiérarchique C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour 6 mois maximum sur une période de 12 mois consécutifs pour **le service sécurité et domaine public**, de 5 contrats de 3 mois à 35 heures par semaine. Ces agents assureront des missions d'Agent de Surveillance de la Voie Publique ainsi que d'autres liées à l'Occupation du Domaine Public.

**DIT** que la rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice majoré, du 1<sup>er</sup> échelon, du grade de recrutement.

**DIT** que la rémunération mensuelle sera fixée selon le grade, échelon et indices cités ci-dessus à laquelle, le cas échéant, s'ajoutera l'indemnité de congés payés.

**PRECISE** que les périodes de recrutements des différents agents seront indiquées sur chaque contrat de travail.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjoint au Maire,  
**Serge DEVIN.**

**#signature#**